



Paris, le 31 mars 2023

#rénovation #énergie #ingénierie #transitions

Rénovation énergétique : Cinov Ingénierie oriente les ménages vers des rénovations ambitieuses

Alors que l'audit réglementaire devient obligatoire ce 1^{er} avril pour les logements classés F et G, Cinov Ingénierie – syndicat patronal représentatif des bureaux d'études d'ingénierie – dévoile un document pédagogique, à destination des ménages. L'objectif : clarifier les parcours de rénovation, complexifiés par la multiplication des aides, des pièces obligatoires et des intervenants. En mettant à disposition du grand public cet outil comparatif, Cinov Ingénierie place la réussite de la transition énergétique entre les mains des propriétaires.

A partir d'avril 2023 et en application de la loi Climat et Résilience, l'audit « réglementaire » est obligatoire lors de la proposition à la vente des bâtiments classés F ou G. Cette disposition se veut progressive, et s'étendra aux logements de classe E en 2025 et D pour 2034.

L'apparition de l'audit réglementaire dans le paysage de la rénovation préfigure les mêmes difficultés connues par le DPE, récemment. Sans succès, la profession des ingénieurs thermiciens a alerté les pouvoirs publics sur les risques majeurs, qui mettent en péril la massification de la rénovation énergétique du parc résidentiel.

Ce nouvel audit représente une brique supplémentaire, s'ajoutant au diagnostic de performance énergétique (DPE), **mais n'en reste pas moins une étape intermédiaire**, comme l'explique le comparatif mis en ligne par Cinov Ingénierie pour les particuliers.

DPE, audit réglementaire, audit énergétique.... Quelles différences pour les ménages ?

DPE, audit réglementaire puis audit énergétique permettent, dans cet ordre chronologique, de signaler aux ménages le passage à un niveau d'engagement supérieur dans leur parcours de rénovation :

- *Le DPE est un élément de communication obligatoire à la cession/location d'un bien, permettant au futur acquéreur d'être sensibilisé sur le niveau de performance énergétique du logement, au moyen d'une simple étiquette (allant de A à G). Néanmoins, les professionnels en charge de sa réalisation ne sont pas en mesure d'analyser les consommations réelles des utilisateurs, de faire des préconisations précises et chiffrées des travaux à réaliser.*
- *L'audit réglementaire est un document visant à informer l'acheteur sur l'ampleur des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique du bien. En revanche, parce qu'il est commandé par le vendeur, cet audit n'intègre pas les besoins et les attentes du nouvel occupant.*

- *L'audit énergétique produit un document détaillé, répondant de manière personnalisée aux besoins et ressources des propriétaires. Réalisé par un professionnel thermicien qualifié, cet audit définit des programmes de travaux pour atteindre une rénovation globale performante (niveau BBC, étanche à l'air).*

Atteindre des rénovations écologiquement ambitieuses grâce à des professionnels qualifiés et indépendants !

Alors que les ménages ont des réticences naturelles fortes à initier des travaux, l'implication d'un auditeur indépendant et qualifié est un élément déclencheur rassurant pour les porteurs de projet. La fiabilité, l'impartialité et la clarté d'un audit sont les clés de l'atteinte des objectifs politiques fixés, en matière de rénovation énergétique du parc résidentiel.

Pour répondre à ce défi, la filière peut compter sur un potentiel fort d'intervenants sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, l'organisme de qualification OPQIBI fait état de près de 700 structures qualifiées 1911 « Audits en maisons individuelles » et 19.05 pour les immeubles collectifs.

Cinov Ingénierie défend, depuis longtemps, des parcours de rénovation par étape et séquencés par des audits énergétiques, pour laisser aux ménages la liberté de réaliser les bons gestes au bon moment, en échelonnant les coûts des réalisations.

Face à l'urgence de la transition écologique, il devient urgent de **maximiser la prise en charge des audits énergétiques réalisés par des structures qualifiées, indépendantes des travaux, dans le cadre de Ma Prime Rénov', et ce sans conditions de ressources**, afin d'engager l'ensemble des particuliers dans une démarche de réflexion aboutie.

À PROPOS DE LA FÉDÉRATION CINOV ET DE LA BRANCHE BETIC

92 000 entreprises, 153 milliards d'euros de chiffre d'affaires, c'est 1 100 000 de collaborateurs pour relever le défi français de la compétitivité et de l'emploi. La Fédération Cinov est la fédération des métiers de la prestation de services intellectuels. Elle regroupe les entreprises du conseil, de l'ingénierie et du numérique, et accompagne les femmes et les hommes des 14 syndicats métiers et des 15 fédérations régionales qu'elle fédère. Fédération patronale représentative de la branche BETIC, Cinov anime plus de 350 mandats dans plus de 60 instances : instances paritaires « social et formation », organisations internationales, pôles techniques, organismes professionnels et organismes de normalisation et de qualité. La Fédération Cinov est membre fondatrice et administratrice des principaux organismes nationaux et internationaux : les confédérations nationales CPME et UNAPL, l'Opérateur de Compétences (OPCO) Atlas et FIF.PL, les organismes de qualification OPQIBI et ISQ-OPQCM et les fédérations internationales et européennes FIDIC et EFCA. Elle est également administratrice-fondatrice de l'IPTIC (Institut de Promotion des Techniques de l'Ingénierie et du Conseil), de l'OPPIEC (observatoire paritaire), de l'Association Bilan carbone, de l'Alliance HQE, d'ADN Construction et de CONSTRUCTION21.